

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 mai 1985

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis s'étant concertés sur l'ordre des travaux, le moment est opportun pour signaler que dans la succession de projets de loi que j'ai annoncée la semaine dernière, je souhaiterais insérer l'étude du projet de loi C-25 avant le projet de loi C-45. Ce projet de loi porte sur la stabilisation des prix agricoles. Nous en aborderons l'étude avant celle du projet de loi C-45.

M. le Président: C'est entendu.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-30, tendant à modifier la Loi sur les accords de Bretton Woods, à abroger la Loi sur l'Association internationale de développement et à modifier d'autres lois en conséquence, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement.

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam) propose:

Motion n° 1

Qu'on modifie le projet de loi C-30, à l'article 6, en retranchant les lignes 15 à 24, page 3.

—Monsieur le Président, le premier des deux amendements que nous souhaitons proposer et développer aujourd'hui vise à retrancher les lignes 15 à 24 de la page 3 de ce projet de loi et à rétablir ainsi l'article original. Cet article porte sur le mode de financement du groupe de la Banque mondiale. Avant que le gouvernement modifie la Loi sur les accords de Bretton Woods, ce financement devait obligatoirement se faire par une loi du Parlement. Cela donnait aux députés l'occasion, tous les ans ou tous les deux ans, de discuter de la question de l'aide au développement international.

Le gouvernement est en train de retirer au Parlement cette occasion de discuter du rôle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en matière d'aide au développement international et, par conséquent, d'escamoter la responsabilité parlementaire dans ce très important domaine d'activité du gouvernement canadien. Au lieu de faire l'objet d'un vote

distinct, l'approvisionnement des caisses du groupe de la Banque mondiale et du FMI sera simplement autorisé et, en fait, noté dans le budget.

Il y a environ un an on a recours à cette technique, soit de noyer ce genre de question dans le budget, pour d'autres institutions financières internationales telles que la Banque interaméricaine de développement. Nous n'avons pas réussi à ce moment-là à conserver les pouvoirs du Parlement. Nous n'avons pas l'occasion de discuter à la Chambre des activités de la Banque interaméricaine de développement et d'autres institutions financières internationales à caractère régional. Nous ne pouvons pas discuter des activités de ces institutions lors de l'étude des prévisions budgétaires ou des crédits.

● (1110)

Le gouvernement antérieur avait soustrait d'autres institutions financières internationales à l'examen du Parlement. Si le gouvernement actuel suit son exemple et soustrait le groupe de la Banque mondiale et le FMI à l'examen du Parlement, la Chambre ou le comité permanent approprié n'aura plus son mot à dire à propos des activités de ces organismes.

Il faudra toujours déposer un rapport au Parlement, mais ce rapport sera bien mince comparativement à ce que nous avons demandé à l'origine il y a quelques années. Comme la simple présentation au Parlement d'un rapport sur les activités de ces institutions ne nous permettra pas d'en discuter à la Chambre des communes, j'exhorte le gouvernement à ne pas diluer les pouvoirs de la Chambre, ce qui serait une mesure rétrograde. Le gouvernement a affirmé à maintes reprises qu'il voulait renforcer le rôle et les pouvoirs du Parlement et de ses comités.

En outre, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré au Sommet de Bonn qu'il serait un porte-parole des pays du tiers monde et qu'il comptait bien donner plus d'ampleur au rôle du Canada relativement à l'aide au développement international et aux activités qui s'y rattachent. Cependant, au lieu de renforcer le rôle du Parlement dans les discussions relatives au développement international, le gouvernement réduit ses pouvoirs. Cela revient à dire que le gouvernement ne tient pas parole. En réalité, le gouvernement nous dit qu'il ne tient pas vraiment à renforcer le Parlement ni à accroître son rôle dans les activités des institutions financières internationales. Il ne veut pas que le Parlement et le Canada jouent un plus grand rôle dans le domaine de l'aide au développement international. Somme toute, le gouvernement fait simplement semblant de vouloir renforcer le rôle du Parlement et du Canada dans le développement international.

Le gouvernement a déjà réduit son aide au développement international. Il n'atteindra jamais l'objectif d'un ancien premier ministre, notamment de consacrer 1 p. 100 de notre produit national brut à l'aide au développement international. Le gouvernement l'a déjà reconnu.